

## PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif porte les valeurs et les orientations de la structure. Il définit le cadre, exprime les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire desservi, les missions et l'objet de l'association. C'est un outil fondateur qui sert de repère pour l'ensemble des acteurs de l'Association. Il tient compte de son histoire et invite à conserver sa mémoire et à la rendre accessible.

C'est une démarche politique et éthique qui invite à se projeter dans l'avenir et à préparer le devenir de l'association.

### Identité de l'association

**Anadom** est née de la fusion de deux associations, ANAF et DOMUS, à but non lucratif, régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, situées sur les communes de Nantes et de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

#### Pour L'Anaf,

L'association est engagée depuis 70 ans dans les missions suivantes :

- Venir en aide à la famille, notamment aux mères de famille ou aux personnes isolées, spécialement en raison de la présence d'enfants dans leur foyer, lorsque des contraintes les empêchent d'assumer leurs responsabilités,
- Assurer au domicile ou à partir du domicile des activités d'aide à la vie quotidienne auprès des personnes fatiguées, malades, âgées, infirmes ou invalides,
- Développer de nouveaux services liés aux orientations des politiques sociales du Département et des Villes, aux contrats d'objectifs de la CAF et aux schémas départementaux grâce à la professionnalisation des intervenant(e)s à domicile : Technicien(ne)s de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et Auxiliaires de Vie Sociale (AVS).

#### Pour Domus,

L'association est engagée depuis 30 ans au service du maintien à domicile des personnes fragiles. Elle s'attache à fournir des prestations de qualité dans le but de renforcer la cohérence de toutes les actions destinées aux personnes, afin de promouvoir une qualité de vie à domicile.

Ses missions sont :

• D'assurer une aide aux familles à travers un service d'aide à domicile qui regroupe différentes prestations d'entretien du cadre de vie et de garde d'enfants à leur foyer.

• De répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap, plus ou moins dépendantes, à travers un service d'aide à domicile et de portage de repas, qui regroupe des missions spécifiques autour de l'accompagnement pour :

- Les actes ordinaires de la vie (aide à l'entretien du cadre de vie, aide aux courses et aux déplacements extérieurs, aide à la préparation et à la prise des repas, suivi de la prise des médicaments, stimulation, présence, vigilance...)
- Les actes essentiels de la vie (aide au lever et au coucher, habillage et déshabillage, aide à la toilette pour des actes de confort non médicalisés, stimulation, présence, vigilance...)

**La mission d'utilité sociale avec l'ensemble des activités auprès des publics fragiles est à conforter avec la nouvelle association, et à étendre, développer, et diversifier sur le nouveau territoire.**



Les statuts de l'Association en définissent clairement l'organisation et le fonctionnement.

La gestion courante est réalisée par des salariés, l'orientation et le contrôle de sa mise en œuvre sont sous la responsabilité de bénévoles élus par l'Assemblée Générale.

### **1- La gouvernance :**

Elle est constituée d'un bureau composé d'Administrateurs bénévoles.

Ces Administrateurs sont porteurs de l'ambition associative. Ils sont le moteur du questionnement et de la créativité.

Ils contribuent à la mise en œuvre du présent projet associatif.

Ils s'impliquent dans la promotion des activités de l'association et dans la défense de ses valeurs.

Ils apportent leurs compétences spécifiques et participent aux commissions.

Le Conseil d'Administration se réunit conformément aux statuts et délègue au bureau la mise en œuvre des directives.

### **2- Le volet opérationnel :**

Le directeur d'entité pilote la structure par délégation de la présidence. Il est le responsable hiérarchique de l'ensemble du personnel. Il est le garant de la qualité des services proposés dans le cadre du présent projet associatif. Il fait connaître la structure et les actions menées. Il initie des partenariats pertinents, veille au respect des règlements et de la législation. Il rédige le projet de service, déclinaison concrète de ce projet associatif.

## **Les grands domaines d'activités**

### **1- L'engagement d'un service de qualité**

Porteur d'une éthique et de valeurs, **Anadom** propose des services de proximité réactifs devant le besoin, et professionnels dans leurs méthodes, faisant preuve d'adaptation aux différentes demandes en tenant compte des réalités et de l'environnement des personnes aidées.

Le service est envisagé dans sa globalité et se fonde sur le respect de la personne, de son mode de vie, de ses choix et de ses projets. Le travail se fait en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires afin de préserver les acquis et les potentiels, et prévenir de manière optimale l'avancée en âge.

Le sens de l'accueil, la disponibilité, et l'écoute donnent à **Anadom** son image de marque.

Les salariés portent les valeurs de la structure et adhèrent aux principes définis dans le projet associatif.

### **2- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile pour tous publics**

Le SAAD intervient en qualité de prestataire, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Il accompagne notamment les personnes âgées dépendantes, les personnes en situation de handicap ainsi que les familles fragilisées.

Le service est soumis aux règles de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et par le cahier des charges national annexé au décret n° 2016-502 du 22 avril 2016.

### **3- Le service d'intervention sociale et familiale**

Il est inscrit légalement :

- dans le Code de l'Action Sociale et des Familles – article L 312.1, article L222-3 et article L221-1.
- dans une circulaire de la CNAF n° 2016-008 du 31 janvier 2011

L'intervention sociale et familiale est un accompagnement à domicile en faveur des familles, exercé par des travailleurs sociaux qualifiés, techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF). L'objectif de ces accompagnements est de préserver et/ou de restaurer l'organisation, l'équilibre de la famille, ainsi que son insertion sociale, lorsqu'ils sont compromis par des événements de la vie.

Les interventions des TISF s'inscrivent dans le soutien du développement de la fonction parentale, notamment en exerçant des actions préventives.

### **4- Les services à la personne**

Les Services à la personne (SAP), définis dans le code du travail (Art. L. 7232-1), désignent des activités de garde d'enfants, de tâches ménagères ou familiales ou encore d'assistance aux personnes âgées ou en situation de handicap quand elles sont exercées en mode prestataire. Ils visent à répondre au besoin des familles et des personnes d'être épaulées dans leur vie quotidienne.

Les particuliers qui ont recours à ces services peuvent être directement employeurs en choisissant d'être accompagnés dans leurs démarches administratives par le **service mandataire**. Le **service mandataire** répond aux besoins d'usagers plus autonomes et/ou assistés par la famille.

#### **Le service de portage de repas**

Le portage de repas garantit l'équilibre nutritionnel. Il contribue non seulement à la santé de l'utilisateur, mais lui assure aussi un lien social.

#### **Le jardinage, le petit entretien extérieur**

Une offre de petit jardinage, limitée seulement aux travaux d'entretien, est proposée aux usagers. Cette activité participe de la volonté de l'association de tout mettre en œuvre pour favoriser le maintien à domicile.

#### **Le petit bricolage**

Dans le même esprit une offre de petit bricolage (fixation d'un cadre, remplacement de piles électriques dans une télécommande, resserrage d'un raccord pour éliminer une fuite d'eau sur une tuyauterie, ...) est proposée également aux usagers.

### **5- La gestion de deux micro-crèches**

Une première micro-crèche ouverte en Mars 2012, en partenariat avec la commune de Rezé, pour favoriser l'insertion professionnelle des familles monoparentales et permettre une entrée en formation ou un retour à l'emploi.

Une deuxième micro-crèche en Septembre 2013 pour proposer une offre complémentaire de garde sur la commune de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE avec une possibilité d'accueil de jeunes enfants en situation de handicap.

### **6- Les actions de prévention et de médiation sociale**

Pour les politiques publiques, la priorité est donnée au repérage des fragilités et à la prévention : prévention dès la période périnatale ou prévention de l'entrée dans la dépendance. Dans leur domaine de compétences les services d'accompagnement au domicile développent des actions de prévention individuelles ou collectives :

- **La médiation sociale énergie**

Mise en place de visites « diagnostic et conseil » au domicile. Cette activité permet d'aider les ménages à comprendre leurs consommations d'énergie et d'eau, à les conseiller sur les économies d'énergie et les orienter vers les dispositifs existants pour prévenir ou sortir de la précarité énergétique.

- **La médiation numérique**

Cette activité permet de rompre l'isolement en s'initiant aux nouvelles technologies et permet d'accéder aux droits avec la dématérialisation de nombreuses démarches administratives .... Internet offre aux personnes âgées l'accès à énormément de ressources. Il leur permet également de maintenir un lien social avec le reste de la population.

- **Des actions d'animations collectives**

Proposition d'ateliers cuisine, prévention santé, convivialité et lien social : ces activités permettent de prendre en compte les besoins alimentaires en favorisant l'intergénérationnel et l'implication des personnes notamment lors de repas partagés ou d'actions collectives, et sensibiliser, sur l'équilibre alimentaire pour tous les âges.

## Les principaux publics et partenaires

**Anadom** apporte un soutien à toutes les tranches d'âges de la vie selon les besoins :

- Pour les enfants
- Pour les familles
- Pour les personnes isolées, fragilisées ou en difficultés sociales
- Pour les personnes en situation de handicap
- Pour les personnes âgées, autonomes, ou en situation de perte d'autonomie

L'association travaille en partenariat avec :

- Les acteurs du secteur sanitaire et social, comme les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, les Clics, les services sociaux.
- Les structures hospitalières et les structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées en situation de perte d'autonomie ou de handicap, les structures d'accueil pour enfants.
- Les collectivités, les communes et intercommunalités.
- Les financeurs de notre secteur d'activité, comme le Conseil Général de Loire-Atlantique, l'ARS des Pays de Loire (Agence Régionale de Santé), les Caisses de retraites, les mutuelles.
- La CAF de Loire Atlantique.
- La MSA.
- Le réseau UNA, ainsi que l'ensemble des adhérents.
- Les organismes de formation et de service pour l'emploi.
- D'autres associations caritatives sur le territoire.

## Les orientations

- Défendre le bien-vivre à domicile,
- Préserver la liberté et le libre-arbitre des usagers,
- Travailler avec les structures adjacentes, afin d'évoluer vers une meilleure coordination des interventions chez les personnes aidées. Progresser vers la notion de « guichet unique » afin de garantir une continuité de service. Réfléchir à la mise en place d'une structure de type SPASAD.
- Définir une stratégie de développement des micro-crèches.
- Contribuer à la création de nouvelles réponses aux besoins : élargir l'offre de services, répondre aux appels à projets, être force de propositions face aux innovations comme l'habitat inclusif..., proposer une offre de service global pouvant intégrer jusqu'à l'EHPAD.
- Être dans une dynamique permanente d'amélioration des services. L'association réalise périodiquement les études qui permettent de mesurer la qualité et d'identifier les pistes de progrès possibles. Elle doit, en outre, s'orienter vers une meilleure efficacité coût/qualité de service. La certification AFNOR « NF service » est à maintenir.
- Garantir une organisation générale efficace capable de répondre aux évolutions des besoins,
- Optimiser les fonctions supports : Direction, RH, Comptabilité, Qualité, Chargé de développement. La croissance de l'association est souhaitable pour diminuer les charges fixes, mais n'est cependant pas un objectif en soi. La taille de la structure (actuellement 180 personnes) doit rester dans le même ordre de grandeur.
- Valoriser les compétences salariales et contribuer à la professionnalisation des salariés,
- Partager et faire vivre les valeurs du projet associatif avec l'ensemble des acteurs de l'association, en développant une communication dynamique et évolutive (en particulier développer le site intranet pour les employés), en s'appuyant sur le travail des commissions mixtes, mises en place à cet effet.
- Participer au développement du secteur d'activités. (Être présent au sein des instances représentatives comme le CDMCA, ....)
- Contribuer à la vie du réseau par une participation dynamique et engagée. (Représentation au sein de l'UNA,...)

## Les engagements

Le conseil d'administration s'attachera à évaluer régulièrement le projet associatif.

Le projet associatif sera enrichi des orientations stratégiques pour cinq ans, axes du projet de service, qui définira l'organisation optimale de l'association et les actions à mettre en œuvre pour satisfaire les obligations du présent document.